



L'essentiel des finances publiques locales



Objectifs pédagogiques

- cerner l'environnement des finances publiques locales
- découvrir les différents documents budgétaires et comptables de la commune
- identifier les principes, le cadre et le contenu du budget (de la préparation et l'exécution)



Formateur

Jean-Baptiste GAUDIN,
formateur-consultant



Durée, dates, lieux

1 journée (9h30-16h30)
mercredi 20/01, Châlons
jeudi 21/01, Beaumont sur Vesle
jeudi 18/02, Châlons

L'environnement des finances publiques locales

Administrations publiques locales et nouveau contexte financier des collectivités locales.

Quelles ressources pour les collectivités ?

Le budget d'une collectivité

Les grands principes budgétaires

Les différents acteurs (maire, conseil municipal...)

La nomenclature budgétaire

Le cadre budgétaire

- Le cycle budgétaire (le calendrier, le budget primitif, les budgets supplémentaires, le compte administratif)

- La structure du budget d'une commune (dépenses / recettes – section investissement / section de fonctionnement)

L'exécution budgétaire

- Les rôles d'ordonnateurs et de comptables

- Les contrôles budgétaires.

Importance de la communication : note synthétique aux citoyens

Quel pilotage du budget ?

Bulletin d'inscription un par personne - à dupliquer

renvoyer à
association@maires51.fr



Coordonnées personnelles (indispensables pour le suivi des inscriptions)*

Mme, M. Prénom NOM _____

Fonction _____

Nom de la collectivité _____

Mail _____ Mobile/tél _____

(direct ou à défaut mairie – indispensable pour la confirmation)

Date :

Signature du participant

Date retenue : _____

Repas oui non

Règlement

mandat, 95€ : rappel, compte 6535 - la formation reste une dépense obligatoire pour la collectivité - signature du maire ou président obligatoire

DIF élus, 6h déduites (20h/an, pour tous les élus, financées via un fonds géré par la CDC)
Préquis :
inscription minimum 2 mois à l'avance

Pour les règlements par mandat
**cachet de la collectivité et signature
du Maire ou du Président**

* Les informations collectées feront l'objet d'un traitement informatique.
Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association des Maires de la Marne.